

**COMPTE RENDU VALANT PROCES-VERBAL**

**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU JEUDI 21 JANVIER 2021**

**Présents :** Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Christian RIOU, Jean-François LAPORTE, Serge SOLER, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Magalie CHARMET, Thierry ROUX, Emmanuelle ROCA, Patricia COURTIER, Raphaël GUILLERMAIN, Virginie BARRA, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Sylvie CORDIER, Vanessa ONIC, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH, Alexandra PIEDRA, Manon REIG, Maxence RAIMONT-PLA, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET

**Excusés :** Gérard ENDERLIN

**Absents :**

**Représentés par pouvoir :** Raymond PETIT, Alain MILON, David BELLUCCI

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Maxence RAIMONT-PLA

Les Conseillers formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, Monsieur Maxence RAIMONT-PLA ayant obtenu l'Unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2020

*Adopté à l'unanimité*

**ADMINISTRATION GENERALE**

**1. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** des décisions du maire.

*Prend acte*

**FINANCES ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

**2. ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE MARCHE PRESTATIONS D'ASSURANCES**

Commission Finances et Développement Durable du 7 Janvier 2021

Rapporteur : Sylviane FERRARO

Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** l'adhésion de la Commune de Sorgues au groupement de commandes constitué avec le CCAS – Résidence Autonomie Le Ronquet,

**APPROUVE** les termes de la convention de groupement de commande,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes jointe en annexe,

**AUTORISE** Monsieur le Maire, représentant du coordonnateur, à signer le marché à venir pour le compte de la Commune, et ce, sans distinction de procédures ou de montants.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de ce dispositif.

*Adopté à l'unanimité*

### **3. ACCEPTATION D'UN DON D'INSTRUMENT DE MUSIQUE AVEC CONDITION**

Commission Finances et Développement Durable du 7 Janvier 2021

Rapporteur : Jacqueline DEVOS

**Après** en avoir délibéré,

**ACCEPTE** ce don en nature d'une valeur estimée à 150 € correspondant à une batterie complète de la marque United Percussion.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'acceptation de ce don.

**PRECISE** que :

- l'instrument fera l'objet d'une intégration au patrimoine de la ville au budget principal 2021.
- la condition à ce don d'utilisation par l'Ecole Municipale de Musique et de Danse est respectée.

*Adopté à l'unanimité*

### **4. AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)**

Commission Finances et Développement Durable du 7 Janvier 2021

Rapporteur : Patricia COURTIER

*Madame TRINQUET s'interroge sur un éventuel dépassement sur les budgets prévisionnels Salle des fêtes et Gentilly.*

*Monsieur le Maire lui répond que le montant de la salle des fêtes est conforme au prévisionnel.*

*S'agissant de Gentilly, le budget prévisionnel est soumis aux aléas inhérents à la restauration d'un bâtiment du XVIème siècle.*

**Après** en avoir délibéré,

**MODIFIE** les Autorisations de Programme (AP), et la répartition des Crédits de Paiement (CP) telles que présentées dans le tableau joint en annexe à la présente délibération.

*Adopté à la majorité*

*2 voix contre (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)*

## **5. BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES 2020**

Commission Finances et Développement Durable du 7 janvier 2021  
Rapporteur : Pascale CHUDZIKIEWICZ

*Madame TRINQUET demande si en 2021 la commune souhaite poursuivre les acquisitions à la cité des griffons. Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative.*

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le bilan des acquisitions et cessions réalisées au cours de l'exercice 2020 joint en annexe à la présente délibération.

**PRECISE** que ce bilan sera intégré au compte administratif 2020 de la ville.

*Prend acte*

## **6. OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2021 DE LA COMMUNE : MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 17 DECEMBRE 2020**

Commission Finances et Développement Durable du 7 janvier 2021  
Rapporteur : Stéphane GARCIA

Après en avoir délibéré,

**LAISSE** identique le montant d'anticipation au budget principal 2021 soit 1 000 000,00 € hors crédits de paiement 2021.

**MODIFIE** la répartition des crédits de la manière suivante :

- majoration des crédits sur le compte « autres bâtiments publics » de 399 000 à 500 000 euros pour la réalisation notamment de l'aménagement du parc municipal.
- majoration des crédits sur le compte « subventions d'équipement bâtiments » de 6 000 à 106 000 euros pour le versement d'une subvention d'équipement à la SEM de Sorgues.

**AUTORISE** l'inscription par anticipation au Budget principal 2021 des crédits d'investissements selon le tableau ci-dessus.

*Adopté à la majorité  
2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI).*

## **7. CONVENTION CONCERNANT LES SOINS ADMINISTRÉS AUX ANIMAUX TROUVÉS SUR LA VOIE PUBLIQUE DE LA VILLE ET NECESSITANT UNE INTERVENTION VETERINAIRE**

Commission Finances et Développement Durable du 7 Janvier 2021  
Rapporteur : Cindy CLOP

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la convention concernant les soins administrés aux animaux trouvés sur la voie publique de la ville et nécessitant une intervention vétérinaire

**AUTORISE** M. le Maire à signer cette convention avec les cliniques vétérinaires de Gentilly et Ste-Anne ainsi que l'ensemble des documents relatifs à cette convention.

*Adopté à l'unanimité*

## **8. SUBVENTION D'EQUIPEMENT POUR ACQUISITION DE VELOS ELECTRIQUES PAR LES PARTICULIERS**

Commission Finances et Développement Durable du 7 Janvier 2021  
Rapporteur : Clément CAMBIER

**Après** en avoir délibéré,

**APPROUVE** la mise en place d'une subvention d'équipement pour l'acquisition de vélo électrique en 2021 à destination des particuliers sorguais ainsi que ses conditions d'attribution suivantes :

- la subvention concerne l'achat d'un seul vélo à assistance électrique neuf, deux ou trois roues, par demandeur, à usage personnel, acquis durant l'année 2021.
- la subvention est de 20% du prix TTC du vélo sans pouvoir dépasser un plafond de 120 euros et elle ne pourra être versée qu'une seule fois par demandeur.
- le versement de la prime est conditionné à la fourniture des documents suivants :
  - Une copie d'une pièce d'identité du demandeur.
  - Une copie de la facture d'acquisition du vélo électrique au nom du demandeur, datée de 2021 et acquittée (certification du paiement par le vendeur sur la facture ou preuve de paiement apportée par le demandeur).
  - Un justificatif de domicile au nom du demandeur et datant de moins de trois mois.
  - Un relevé d'Identité Bancaire (RIB) au nom du demandeur.
  - Une attestation sur l'honneur du demandeur l'engageant sur trois ans :
    - à ne pas percevoir pour l'acquisition du vélo un montant de prime supérieur à 80% du coût TTC du vélo prime de la ville de Sorgues incluse.
    - à ne pas revendre le vélo à assistance électrique acquis avec la prime.
  - Une copie du certificat d'homologation du vélo à assistance électrique aux normes européennes.

**PRECISE** que les crédits pour cette subvention ne pourront pas dépasser le montant de 7 500 € sur l'exercice 2021 sur le budget annexe des transports urbains.

*Adopté à l'unanimité*

## **9. SUBVENTION D'EQUIPEMENT A LA SEM DE SORGUES : IMMEUBLE SIS AU 65 RUE SEVIGNE A SORGUES**

Commission Finances et Développement Durable du 7 Janvier 2021

Rapporteur : Stéphane GARCIA

**Après** en avoir délibéré,

**APPROUVE** le versement d'une subvention auprès de la SEM d'un montant global de 100 000 €.

**HABILITE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives aux demandes de subventions au profit de la commune.

**PRECISE** que les crédits seront pris sur le budget principal 2021 de la ville.

*Adopté à l'unanimité*

## **10. AVANCE SUR SUBVENTION 2021 AU SORGUES BASKET CLUB (SBC)**

Rapporteur : Serge SOLER

Madame TRINQUET demande si le SBC dans le contexte actuel peut bénéficier du dispositif de chômage afin de réduire le montant de la subvention.

Monsieur le Maire répond qu'au regard du niveau atteint par le SBC, le dispositif de chômage n'est pas applicable.

Après en avoir délibéré,

**OCTROIE** une avance sur subvention 2021 au SBC d'un montant de 50 000 € dont le versement sera réalisé au mois de janvier 2021.

**PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif principal 2021 sur l'imputation 411/6574.

*Adopté à la majorité  
1 ne prenant pas part au vote (Jacqueline DEVOS)*

## RESSOURCES HUMAINES

### **11. DELIBERATION AUTORISANT LA CREATION DE PLUSIEURS CONTRATS NON PERMANENTS (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 1°) DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984 : CONTRAT D'UNE DUREE MAXIMALE DE 12 MOIS COMPTE TENU DES RENOUELEMENTS PENDANT UNE MEME PERIODE DE 18 MOIS CONSECUTIFS)**

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de créer les emplois non permanents tels que présentées ci-dessus.

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de postes créés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

*Adopté à l'unanimité*

## RESSOURCES HUMAINES

### **12. REFONTE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS THEORIQUES DU PERSONNEL COMMUNAL**

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de modifier le tableau des effectifs du personnel communal par les créations et suppressions tels que présentées ci-dessus et ci-après annexé.

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de postes créés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

*Adopté à l'unanimité*

## URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### **13. REVISION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE : AVIS DE LA COMMUNE**

Rapporteur : Pascale CHUDZIKIEWICZ

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de donner un avis favorable au projet de révision du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage de Vaucluse sous réserve d'être étroitement associé et consulté lors de toutes les modifications de ce dernier.

**AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier

*Adopté à l'unanimité*

## FINANCES ET DEVELOPPEMENT DURABLE

### **14. PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DESTRUCTION DE NIDS DE FRELONS ASIATIQUES SUR LES PROPRIETES PRIVEES**

Point ajouté lors de la séance

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la prise en charge des frais de destruction de nids de frelons asiatiques sur les propriétés privées, notamment celles mitoyennes des bâtiments publics à risques

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dispositif

*Adopté à l'unanimité*

## QUESTIONS DIVERSES

- 1) Monsieur le Maire fait un point sur l'ensemble des investigations et démarches réalisées par la ville concernant la fuite de fuel constatée dans le centre ancien (plaintes, saisine du Procureur, Préfet, gendarmerie...)
- 2) Madame TRINQUET demande qu'un point soit fait sur la vaccination.  
Thierry LAGNEAU indique que tout a été rapidement mis en place, mais que, comme au niveau national, il manque de vaccins.  
Bernard RIGEADE complète en précisant que tout est prêt pour vacciner plus, sous réserve de disposer des vaccins. Il salue la réactivité et le professionnalisme des services municipaux dans la mise en place du centre de vaccination. Il est rappelé que l'approvisionnement et le dispositif de rendez-vous échappe à la ville, car géré directement par l'ARS.



Sorgues, le 29.01.21  
Le Maire

Thierry LAGNEAU